

Lettre d'information à remettre aux familles
accompagnée de la fiche de liaison AFFELNET volet 2
**AFFECTATION EN 6^{ème} DANS LES COLLEGES PUBLICS
POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2016/2017**

Madame, Monsieur,

Je souhaite par ces quelques lignes, vous préciser les principes de l'affectation en classe de 6^{ème} dans un collège public de la Haute-Garonne à la rentrée scolaire 2016. L'affectation des élèves du département se fait à l'aide de l'application informatisée Affelnet 6^{ème}.

❖ **Dans quel collège votre enfant sera-t-il admis ?**

Votre enfant sera affecté dans le collège de secteur correspondant au **domicile** du responsable légal ou des représentants légaux à la rentrée 2016.

La définition des secteurs scolaires et la prise en charge des transports relèvent de la compétence du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Pour connaître le secteur scolaire de votre enfant, vous pouvez consulter le site :

<http://www.ecollege.haute-garonne.fr/> rubrique sectorisation

Il n'y a pas de secteur « multi-collèges » en Haute-Garonne (chaque adresse correspond à un seul collège).

L'école fréquentée ou le lieu d'exercice de la profession des parents ne sont pas pris en compte pour déterminer le collège de secteur.

S'il s'avère que, postérieurement à l'instruction du dossier, la famille a obtenu une affectation, une dérogation ou une inscription fondée sur un faux, un document falsifié ou une déclaration de domicile inexacte, le bénéfice de l'avantage concerné pourra être annulé à tout moment, sans préjudice de la saisine de la justice.

❖ **Votre enfant peut-il être scolarisé dans un autre collège que celui de son secteur ?**

Vous pouvez formuler **une seule** demande de dérogation pour un autre collège que celui du secteur sur la fiche de liaison volet 2. Votre demande doit être remise dans les délais impartis au directeur (trice) d'école, avec la fiche Affelnet 6^{ème} volet 2 accompagnée des pièces justificatives obligatoires.

J'attire votre attention sur le fait que les dérogations sont examinées par ordre de priorité des critères fixés par le Ministère de l'Education Nationale, cités ci-dessous, au regard des places disponibles laissées vacantes par les élèves du secteur.

Important : une suite favorable donnée à une demande de dérogation supprime la gratuité du transport scolaire par le Conseil Départemental.

Priorité	Critères	Justificatifs obligatoires
1	Élèves souffrant d'un handicap	<u>Copie</u> de la notification de la MDPH
2	Élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement	Certificat du médecin traitant, examens complémentaires : Ces documents doivent être remis <u>sous pli confidentiel</u> au directeur ou au principal pour transmission au médecin scolaire avant le mardi 03 mai 2016 pour VALIDATION
3	Boursiers sociaux	*copie d'avis d'imposition 2014
4	Élèves qui auront un frère ou une sœur scolarisé(e) dans l'établissement scolaire à la rentrée scolaire 2016	Copie du certificat de scolarité de l'année scolaire en cours (sauf certificat de la classe de troisième)
5	Élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Justificatif de domicile + plan indiquant les 2 collèges ainsi que le domicile.
6	Élèves devant suivre un parcours scolaire particulier	Admission dans un parcours particulier Sections internationales-classes horaires aménagées-sportifs de haut niveau-LV1 rare ou à faible diffusion suivie en CM2
	*Les autres demandes de dérogation (hors les 6 critères mentionnés ci-dessus)	Courrier succinct de la famille (non-obligatoire)

❖ Quelle langue vivante votre enfant suivra-t-il en 6^{ème} ?

Conformément à la circulaire rectorale du 31 janvier 2014, la politique des langues a évolué, afin d'offrir davantage d'équité aux collégiens, ainsi :

Une deuxième langue vivante **est généralisée en classe de 5^{ème}**

❖ Comment se déroule l'admission dans un dispositif particulier ?

Dans le cas où votre enfant **est admis après sélection** dans l'un des dispositifs particuliers suivants :

- ✓ Sections internationales (Espagnol au collège Michelet - Toulouse, Anglais au collège Victor Hugo - Colomiers)
- ✓ Classe à horaires aménagés du conservatoire au collège Michelet - Toulouse
- ✓ Sportifs de haut niveau

Il est nécessaire de faire une demande de dérogation motif n°6 « parcours particuliers ». Il sera affecté dans le collège concerné **au regard des résultats des tests d'admission** et en fonction des places disponibles.

Pour information, il existe également des classes à horaire aménagées qui concernent en priorité les élèves du secteur puis, au regard des capacités disponibles dans l'établissement, accessible par dérogation motif n°6 « parcours particuliers »

CHA Théâtre : aux collèges Georges Sand à Toulouse, Hubertine Auclert à Toulouse et Du bois de la Barthe à Pibrac
CHA Musique : aux collèges Didier Daurat à St Gaudens et Bellefontaine à Toulouse

❖ Quand et comment serons-nous informés du résultat de l'affectation ?

Le collège d'affectation envoie à la famille la notification d'affectation. Les résultats de l'affectation seront connus **à partir du mardi 14 juin 2016** par l'école élémentaire de votre enfant, pour information.

Important : Il n'est pas édité de courrier individuel de refus de dérogation au secteur scolaire. La notification d'affectation sert de réponse implicite à votre demande de dérogation. Si votre collège de secteur vous a été notifié, votre demande de dérogation a été refusée faute de capacité disponible.

Attention : L'affectation doit être impérativement confirmée par l'inscription dans **le collège notifié avant le 24 juin 2016**, pour garantir la place de votre enfant au sein d'un établissement.

Des informations importantes vous seront transmises par l'équipe éducative lors de cette inscription.

❖ Votre demande de dérogation a été refusée :

En effet, je ne peux donner satisfaction à toutes les demandes de dérogations, faute de capacité suffisante dans les établissements demandés. Par conséquent, **les demandes non satisfaites ne seront pas réétudiées**. Vous devez inscrire impérativement votre enfant dans le collège de secteur notifié **avant le 24 juin 2016**, pour garantir la place de votre enfant au sein d'un établissement.

Toutefois, et **seulement si des éléments nouveaux justifiés** viendraient à modifier **la priorité** du critère évoqué lors de votre demande de dérogation, vous pouvez formuler une demande de recours gracieux qui sera examinée en commission de recours du 4 juillet 2016.

Les courriers de demandes de recours accompagnés des justificatifs sont à adresser à l'adresse suivante :

Rectorat de Toulouse
A Monsieur L'IA-DASEN
S.A.I.O : Affectation 6ème
C.S. 87703
31077 TOULOUSE cedex 4

Avec en objet : recours gracieux sans oublier le nom, le prénom de l'enfant et les coordonnées de la famille avant le jeudi 30 juin 2016.

❖ *Comment serons-nous informés du résultat de la commission de recours gracieux?*

Aucune réponse ne sera faite par téléphone

Les avis **favorables** seront transmis par courrier électronique aux collègues qui contactent ensuite la famille pour les modalités d'inscription

Les avis **défavorables** : seront transmis par courrier directement aux familles mi-juillet

❖ *Divers*

Les familles souhaitant une poursuite de scolarité dans un établissement de l'enseignement privé sous contrat doivent contacter directement les établissements envisagés.

Les familles qui changent de département suite à un déménagement prennent contact directement avec la DSDEN de leur futur département.

❖ *Les transports scolaires*

Les modalités de prise en charge du transport scolaire relèvent de la compétence du **Conseil Départemental de la Haute-Garonne**. Pour toute information complémentaire vous voudrez bien consulter le site du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (<http://www.ecollege.haute-garonne.fr>) ou (<http://www.haute-garonne.fr>) rubrique vos e-service ou rubrique vos besoins.

Conseil Départemental de la Haute-Garonne 1, Boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9
Téléphone : 05 34 33 32 31 - Courriel : contact@cg31.fr

Pour toutes informations complémentaires, je vous invite à prendre contact avec le directeur (trice) de l'école de votre enfant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique
Des Services de l'Éducation Nationale
de la Haute-Garonne**

Jacques CAILLAUT

